

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mardi 19 février 2008, à 17 heures, à la salle de réception de l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Richard Côté, conseiller, président

M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Raymond Dion, conseiller
M. Guy Perrault, conseiller
M. François Picard, conseiller
Mme Denise Trudel, conseillère
Mme Marie France Trudel, conseillère

Sont également présents: M. Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette

Monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte. L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

CA-2008-0043

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 19 février 2008, en retirant les sommaires décisionnels suivants :

- AJ2007-087 intitulé : « *Deuxième accord modificateur de la convention d'accueil à intervenir entre la Ville de Québec et « L'Association canadienne de Hockey », faisant affaires sous le nom de « Hockey Canada » et « Événements Cité », exerçant ses activités sous le nom de « Comité organisateur pour les activités à Québec du Championnat mondial de hockey 2008 » relatif au championnat mondial de hockey 2008 »;*
- DG2008-039 intitulé : « *Nomination d'un membre au sein du conseil d'administration de l'aéroport de Québec inc. ».*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0044

Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 5 février 2008.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 5 février 2008, tel qu'il a été rédigé.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0045

Modification à la réglementation de la circulation sur le réseau routier artériel - Route de l'Église - Arrondissement Sainte-Foy-Sillery - AT2008-017 (Ra-1377)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'approuver la modification à la réglementation de la circulation sur les rues et routes du réseau routier artériel, identifiée dans le document joint en annexe au sommaire décisionnel et portant le numéro 2008-A3-004, visant à modifier la réglementation de la circulation sur la route de l'Église.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0046

Modification à la réglementation de la circulation sur le réseau routier artériel - Boulevard Louis XIV / Avenue Larue - Arrondissement Beauport - AT2008-022 (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'approuver la modification à la réglementation de la

circulation sur les rues et routes du réseau routier, identifiées dans le document joint en annexe au sommaire décisionnel et portant le numéro 2008-A5-013, visant à modifier la réglementation de la circulation à l'intersection du boulevard Louis-XIV et de l'avenue Larue.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0047

Prise d'acte des recommandations de la Commission Habitation concernant la révision des programmes « AccèsLogis Québec (ACL) » et « Logement abordable Québec (LAQ) », volet social et communautaire - DE2007-093 (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de prendre acte :

- 1° des recommandations de la Commission Habitation concernant les ajustements devant être apportés aux programmes « AccèsLogis Québec » et « Logement abordable Québec », volet social et communautaire et d'autoriser le secrétaire de la Commission Habitation à transmettre ces recommandations à la Société d'habitation du Québec (section 1 du document joint en annexe au sommaire décisionnel);
- 2° des recommandations concernant plus spécifiquement des actions relevant de la Ville de Québec (section 2 du document joint en annexe au sommaire décisionnel).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0048

Appui pour la reconduction du « Programme AccèsLogis Québec » - DE2008-014 (Ra-1378)

Considérant que depuis plus de trente (30) ans, le logement communautaire fait la démonstration de sa capacité à loger convenablement les ménages à revenu faible ou modeste;

Considérant que le logement communautaire est une réponse à des besoins diversifiés de logement pour les familles, les personnes âgées autonomes ou en légère perte d'autonomie, les personnes seules ou les personnes nécessitant un soutien particulier (personnes itinérantes, personnes vivant un problème de santé mentale ou autres);

Considérant que le logement communautaire est un moyen efficace de lutte contre la pauvreté et de revitalisation économique;

Considérant que moins du quart des deux mille (2 000) unités de logement supplémentaires, annoncées lors du budget 2007-2008 dans le « Programme AccèsLogis Québec », restent à attribuer;

Considérant que près de dix mille (10 000) logements communautaires en préparation sur le territoire québécois sont ainsi confrontés à une fin de programme à court terme;

Considérant que le « Programme AccèsLogis Québec » constitue, depuis maintenant dix (10) ans, un outil d'intervention éprouvé et essentiel pour le développement du logement communautaire;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu de demander, au gouvernement du Québec, la reconduction du « Programme AccèsLogis Québec » en annonçant, dans le budget 2008-2009, des investissements qui permettront de poursuivre le développement du logement coopératif et sans but lucratif au Québec afin de permettre la réalisation de vingt mille (20 000) nouvelles unités de logement dans les cinq (5) prochaines années.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0049

Transfert d'un acompte à la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures - DE2008-017 (CT-DE2008-017) — (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de transférer, à la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures, une somme de 1 567 \$, représentant les acomptes versés par « Gestion MGL inc. », dans le cadre de l'option d'achat qu'elle a présentée à l'égard d'un immeuble situé dans le parc industriel François-Leclerc à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0050

Transfert d'un acompte à la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures - DE2008-018 (CT-DE2008-018) — (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de transférer, à la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures, une somme de 2 197 \$, représentant l'acompte versé par « 9139-2258 Québec inc. », lors de la signature de sa promesse d'achat à l'égard d'un immeuble situé dans le parc industriel François-Leclerc à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0051

Nomination de membres au sein de la Commission consultative sur le schéma d'aménagement et de développement - DG2008-034 (Ra-1377)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de nommer les personnes suivantes au sein de la Commission consultative sur le schéma d'aménagement et de développement :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, qui agira à titre de président, en remplacement de madame la mairesse Andrée P. Boucher;
- Mme Denise Trudel, conseillère municipale du district électoral de Saint-Rodrigue, en remplacement de madame la conseillère Lisette Lepage, du district électoral de Saint-Michel;
- M. Raymond Dion, conseiller municipal du district électoral de Loretteville, en remplacement de monsieur le conseiller Ralph Mercier, du district électoral de Charlesbourg-Centre.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0052

Prise d'acte, du rapport du trésorier sur l'émission d'obligations relatives aux cotisations d'équilibre dues aux régimes de retraite de la Ville, pour la période 2005 à 2007 inclusivement - FN2008-001 (Ra-1377)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de prendre acte du rapport du trésorier concernant l'émission

d'obligations pour le paiement des cotisations d'équilibre et des intérêts aux divers régimes de retraite de la Ville (anciens et nouveaux) découlant des évaluations actuarielles pour la période du 31 décembre 2004 et du 1^{er} janvier 2005, et ce, pour les exercices financiers 2005, 2006 et 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0053

Prise d'acte des conclusions d'un emprunt, par obligations, d'un montant de 60 000 000 \$, en date du 19 février 2008 - FN2008-009 (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de prendre acte du rapport du trésorier déterminant les conclusions de l'emprunt, par obligations, d'un montant de 60 000 000 \$, en date du 19 février 2008, avec une échéance moyenne de cinq (5) ans et onze (11) mois, pour un coût moyen de 4,48767 %, dont copie est jointe en annexe A au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0054

Contribution 2008 de l'agglomération de Québec au Réseau de transport de la Capitale (RTC) - FN2008-010 (CT-FN2008-010) — (Ra-1377)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'autoriser le versement d'un montant de 70 256 350 \$ au Réseau de transport de la Capitale, à titre de contribution de l'agglomération de Québec au budget de fonctionnement pour l'année 2008, réparti en quatre (4) versements égaux de 17 564 087,50 \$, les 13 mars, 15 mai, 15 juillet et 15 octobre 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0055

**Contribution 2008 de la Ville de Québec à ExpoCité - FN2008-011
(CT-FN2008-011) — (Ra-1377)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'autoriser le versement d'un montant de 2 990 774 \$ à ExpoCité, à titre de contribution pour l'année 2008, réparti en quatre (4) versements égaux les 3 avril, 1^{er} mai, 3 juillet et 2 octobre 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0056

Acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une partie du lot 1 410 640 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec (Maison Blanchette) et d'une servitude pour l'implantation d'un lampadaire - GI2008-007 (CT-2165515) — (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu :

1° d'acquérir, de gré à gré ou par voie d'expropriation, une partie du lot 1 410 640 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec (Maison Blanchette), d'une superficie de cinquante sept mètres carrés et quatre dixièmes (57,4 m²) et d'une servitude permanente pour l'implantation d'un lampadaire sur ledit lot, tel que montré au plan CAP19.DGN joint en annexe au sommaire décisionnel;

2° d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures nécessaires à cette fin.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0057

Approbation des prévisions budgétaires 2008 de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ) - OM2008-001 (CT-OM2008-001) — (Ra-1378)

Attendu que le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Québec a approuvé, par sa résolution numéro OM-2007-105, les prévisions budgétaires pour l'année 2008;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu :

- 1° d'approuver les prévisions budgétaires 2008 de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ), dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser le paiement de la participation de la Ville de Québec pour un montant de 4 607 790 \$, soit 3 963 074 \$ pour le programme HLM et 644 716 \$ pour le programme de supplément de loyer;
- 3° d'autoriser le trésorier à effectuer le versement de la contribution de la Ville, pour l'année 2008, à l'Office municipal d'habitation de Québec, selon les modalités convenues entre les parties.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0058

Avenant à l'entente intervenue entre la Ville de Québec et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures relative au déneigement du réseau artériel de compétence d'agglomération situé sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, durant la saison hivernale 2007-2008 - TP2008-009 (Ra-1377)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

Il est résolu :

- 1° d'approuver l'avenant à l'entente intervenue entre la Ville de Québec et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, joint en annexe au sommaire décisionnel, relative au déneigement du réseau artériel de compétence d'agglomération sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, durant la saison hivernale 2007-2008;
- 2° d'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, ledit avenant.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2008-0059

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur le contrôle et le suivi budgétaire, R.A.V.Q. 240 - FN2008-008 (Ra-1378)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement fixant les règles applicables en matière de contrôle et de suivi budgétaire.

Il établit les règles de responsabilité et de fonctionnement nécessaires pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à l'autorisation d'une dépense.

Il établit les mécanismes d'encadrement et les outils nécessaires au maintien de l'équilibre budgétaire.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0060

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur la vitesse maximale permise sur certaines rues du réseau artériel, R.A.V.Q. 288 - AT2007-334 (Ra-1377)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement décrétant des secteurs du réseau artériel où la limite de vitesse maximale est fixée à 30 kilomètres à l'heure lors des périodes d'activités scolaires.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0061

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation des travaux, études et expertises relatifs à la réfection, la rénovation et la construction de bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 304 - GI2007-173 (Ra-1378)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'octroi des contrats de services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint requis pour l'acquisition de connaissances ainsi que la préparation des relevés, des études, des plans et devis de même que la surveillance de chantier en vue de la réalisation de travaux de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence de l'agglomération, incluant le contrôle de la qualité de ceux-ci.

Ce règlement prévoit une dépense de 4 562 000 \$ pour les services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2008-0062

Appropriation d'un montant de 450 000 \$ au fonds général de l'agglomération - GI2007-173 (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu d'approprier un montant de 450 000 \$, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 304, au fonds général de l'agglomération. Ce fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2008-0063

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et le personnel d'appoint de nature mixte requis pour la réalisation des travaux, études et expertises relatifs à la réfection, la rénovation et la construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 307 - GI2007-188 (Ra-1378)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'octroi des contrats de services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint requis pour l'acquisition de connaissances ainsi que la préparation des relevés, des études, des plans et devis de même que la surveillance de chantier en vue de la réalisation de travaux de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures relevant à la fois de la compétence de proximité et de celle d'agglomération, incluant le contrôle de la qualité de ceux-ci.

Ce règlement prévoit une dépense de 1 063 000 \$ pour les services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2008-0064

Appropriation d'un montant de 100 000 \$ aux fonds généraux de l'agglomération et de la Ville - GI2007-188 (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'approprier un montant de 100 000 \$, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 307, aux fonds généraux de l'agglomération et de la ville. Ces fonds généraux seront renfloués de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2008-0065

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 308 - GI2007-189 (Ra-1378)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de nature mixte de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures ainsi que l'acquisition de certains immeubles, de gré à gré ou par voie d'expropriation, à des fins municipales également de nature mixte.

Ce règlement prévoit une dépense de 4 834 500 \$ pour les travaux et l'acquisition d'immeubles ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2008-0066

Appropriation d'un montant de 480 000 \$ aux fonds généraux de l'agglomération et de la Ville - GI2007-189 (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu d'approprier un montant de 480 000 \$, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 308, aux fonds généraux de l'agglomération et de la ville. Ces

fonds généraux seront renfloués de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2008-0067

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur la réalisation des travaux de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 311 - GI2007-172 (Ra-1378)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant la réalisation de travaux de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence d'agglomération.

Ce règlement prévoit une dépense de 17 535 500 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2008-0068

Appropriation d'un montant de 1 700 000 \$ au fonds général de l'agglomération - GI2007-172 (Ra-1378)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'approprier un montant de 1 700 000 \$, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 311, au fonds général de l'agglomération. Ce fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2008-0069

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés légers et lourds pour l'exercice de compétences d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 312 - EM2008-002 (Ra-1378)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés légers et lourds pour l'exercice de compétences d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés* pour tenir compte des coûts plus élevés suite aux appels d'offre initiés sur les équipements financés sur dix ans relatifs aux véhicules de transport multi-passagers pour le Service de police et, comme conséquence de la décision, modifier le type de véhicules devant être acquis sur un financement de trois ans et enfin d'accroître la partie de la dépense devant être financée sur dix ans, le tout, sans modifier le montant de l'emprunt total.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2008-0070

Abrogation de la résolution numéro CA-2007-0373 relative à une modification du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés légers et lourds pour l'exercice de compétences d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 198 - EM2008-002 (Abroge CA-2007-0373) (Ra-1378)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution numéro CA-2007-0373, adoptée par le conseil d'agglomération de la ville de Québec lors de la séance spéciale tenue le 5 septembre 2007, relative à une modification du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés légers et lourds pour l'exercice de compétences d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 198.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2008-0071

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur les limites de vitesse permises sur le boulevard Talbot, R.A.V.Q. 316 - AT2008-011 (Ra-1378)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement édictant les limites de vitesse applicables au boulevard Talbot qui fait partie du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération.

La limite de vitesse permise est fixée à 70 kilomètres/heure dans la partie du boulevard Talbot comprise entre sa limite sud, en direction nord, jusqu'à 320 mètres au nord de la rue des Fraisiers.

La limite de vitesse permise est fixée à 80 kilomètres/heure dans la partie de ce boulevard comprise entre une distance de 320 mètres au nord de la rue des Fraisiers, et en direction nord, jusqu'à la limite municipale.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0072

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et le personnel d'appoint relatifs aux services et activités du Service des travaux publics relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 318 - TP2008-001 (Ra-1377)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ayant pour but d'octroyer des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint requis pour la définition d'avant-projets, la préparation d'études et d'estimations de coûts ainsi que de plans et devis relatifs aux services et activités du Service des travaux publics relevant de la compétence d'agglomération.

Ce règlement prévoit une dépense de 200 000 \$ pour les services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2008-0073

Appropriation d'un montant de 20 000 \$ au fonds général de l'agglomération - TP2008-001 (Ra-1377)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu d'approprier un montant de 20 000 \$, soit une somme

équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 318 au fonds général de l'agglomération. Ce fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2008-0074

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien des infrastructures liées à l'eau potable et au traitement des eaux usées ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 320 - TP2008-011 (Ra-1377)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien des infrastructures liées à l'eau potable et au traitement des eaux usées ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés* afin de réviser la répartition de la dépense en soustrayant 235 000 \$ aux services professionnels et à l'embauche du personnel d'appoint pour ajouter cette somme aux différents travaux ordonnés.

Ce règlement ne modifie pas le montant total de la dépense ni celui de l'emprunt décrété lesquels demeurent fixés à 1 890 000 \$.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0075

Avis de motion relatif au Règlement abrogeant le Règlement de l'agglomération sur l'aliénation à SNF Immeubles (Québec) inc. d'un immeuble situé dans le parc industriel François-Leclerc à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche, R.A.V.Q. 332 - DE2008-003 (CT-DE2008-003) — (Ra-1378)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement abrogeant le *Règlement de l'agglomération sur l'aliénation à SNF Immeubles (Québec) inc. d'un immeuble situé dans le parc industriel François-Leclerc à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche*.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0076 ***Avis de motion relatif au Règlement abrogeant le Règlement de l'agglomération sur l'aliénation à Équipements Sigma inc. d'un immeuble situé dans le parc industriel François-Leclerc à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche, R.A.V.Q. 333 - DE2008-003 (CT-DE2008-003) — (Ra-1378)***

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement abrogeant le *Règlement de l'agglomération sur l'aliénation à Équipements Sigma inc. d'un immeuble situé dans le parc industriel François-Leclerc à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche.*

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2008-0077 ***Abrogation de la résolution numéro CA-2007-0513 relative à l'acquisition, pour fins municipales, des lots 4 062 506, 4 062 510 et 4 062 512 du cadastre du Québec, propriété du ministère des Transports du Québec - DE2008-003 (Abroge CA-2007-0513) (CT-DE2008-003) — (Ra-1378)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution numéro CA-2007-0513 relative à l'acquisition par la Ville de Québec, pour fins municipales, des lots 4 062 506, 4 062 510 et 4 062 512 du cadastre du Québec, propriété du ministère des Transports du Québec.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0078 ***Remboursement des acomptes versés par Équipements Sigma inc. et SNF Immeubles (Québec)inc. - DE2008-003 (CT-DE2008-003) — (Ra-1378)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de rembourser, à « SNF Immeubles (Québec) inc. », la somme de 15 860 \$ et à « Équipements Sigma inc. », la somme de 30 566 \$, représentant les acomptes versés par ces compagnies au moment de la signature des promesses d'achat respectives jointes aux annexes 3 et 4 du sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CA-2008-0079

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le versement d'une subvention à la Commission de la capitale nationale du Québec pour l'aménagement et la mise en valeur de la Fontaine de Tourny et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 136 - AT2007-365 (Ra-1378)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion.

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le versement d'une subvention à la Commission de la capitale nationale du Québec pour l'aménagement et la mise en valeur de la Fontaine de Tourny et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 136.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0080

Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules patrouille pour le Service de police et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 314 - EM2008-001 (Ra-1375)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules patrouille pour le Service de police et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 314.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0081

Règlement de l'agglomération sur l'acquisition d'équipements de laboratoire pour le suivi de la qualité de l'eau potable et des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 315 - EN2008-005 (Ra-1375)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition d'équipements de laboratoire pour le suivi de la qualité de l'eau potable et des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 315.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0082

Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2008 à 2010 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 319 - IN2008-008 (Ra-1376)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2008 à 2010 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 319.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Période d'interventions des membres du conseil

Une période d'intervention est tenue à l'intention des membres du conseil.

CA-2008-0083

Clôture de la séance

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu que ladite séance soit levée à 17 h 15.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Richard Côté
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/sm